



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept
Le 15 Février à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 08 Février 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 32
NOMBRE DE VOTANTS : 36

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
22 FEV. 2017
Publié ou notifié
Le : 23 FEV. 2017
le Président,

Objet : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)

Présents : 32

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPEAU Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORELLY, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE

Absents excusés : 1

DUMONT Éric (Saint André de Cubzac)

Secrétaires de séance : Pierre JOLY et Jean ROUX

Vu l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, modifié,

Vu l'article 11 de l'ordonnance n°2014-1090 du 29 septembre 2014, renforçant les attributions de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,

Vu les statuts de la CDC du Cubzaguais compétente notamment en matière d'aménagement du territoire

Vu la délibération n°2014-46 du 30 avril 2014, et 2015-67 du 08 juillet 2015, relatives à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, approuvant la création de la commission et en arrêtant la composition,

Les missions de la CIA sont :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces public et des transports ainsi qu'établir un rapport annuel et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Etre destinataire :
 - Des projets d'agendas d'accessibilité programmée concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire communal.
 - Des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.
 - Des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situés sur le territoire communal ainsi que des bilans des travaux correspondant à ces schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- Exercer pour l'ensemble des communes volontaires, les missions d'une commission communale, dans la limite des compétences transférées, le cas échéant, par l'une ou plusieurs d'entre elles à un établissement public de coopération intercommunale.

Le nom de la commission est donc désormais Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Considérant les difficultés que la CDC rencontre depuis 2014 pour recueillir des candidatures des associations, la liste regroupant les personnes qui pourraient être intéressées pour siéger dans cette commission a été demandée auprès de la DDTM.

Il est proposé d'arrêter la composition de la CIA à 10 membres :

- 5 élus de la CDC du Cubzaguais dont le Président,
- 5 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées,
- d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide:

- D'approuver la composition de la commission telle que présentée,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment d'arrêter la liste des membres de la commission.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 22 FEV. 2017

Publiée le : 23 FEV. 2017

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 16 Février 2017.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
22 FEV. 2017

Publié ou notifié
Le : 23 FEV. 2017

Le Président,

A.DUMAS,

le Président,



